

pour appuyer ce qu'a dit de nouveau le député de Lake-Centre, et pour formuler l'espoir que durant les deux ou trois minutes qui restent d'ici onze heures le ministre nous donnera un peu plus de renseignements que par le passé sur la question. On pourrait s'attendre, vu le nombre de fois que la question a été soulevée, vu surtout le nombre de fois que le ministre a dû demander au National-Canadien des renseignements pour répondre à mes questions au sujet du montant de ces pensions, on pourrait s'attendre, dis-je, que les chemins de fer aient étudié la question. Le ministre peut-il nous dire si la société songe à relever la pension de base de \$25, à accorder une indemnité de vie chère quelconque, ou à apporter d'autres modifications à son régime de pensions.

L'hon. M. Chevrier: Oui, monsieur le président, le National-Canadien tout comme le Gouvernement étudie la question depuis quelque temps. Le National-Canadien examine la question avec ses employés. Je ne saurais dire ce qu'il en est. Plusieurs fois, cette année, je me suis entretenu de la chose avec le National-Canadien par l'entremise de son président. A deux reprises, au moins, le Gouvernement l'a étudiée soigneusement. Je dois dire que jusqu'ici le Gouvernement n'a pas jugé opportun de conseiller ni d'ordonner au National-Canadien de relever la pension de base de ses employés avant d'avoir examiné avec soin et de la même manière la pension de ses fonctionnaires. Il y a également d'autres groupes dans une situation analogue à celle des pensionnés du National-Canadien.

M. Diefenbaker: De qui s'agit-il?

L'hon. M. Chevrier: Bon nombre d'autres groupes souffrent de l'inflation. Songeons aux pilotes, par exemple, à d'autres groupes de pensionnés, aux employés du chemin de fer Intercolonial et du chemin de fer de l'île du Prince-Édouard, au groupe de la caisse de prévoyance et, comme l'adjoint parlementaire au ministre des Affaires des anciens combattants l'a signalé, aux vieillards pensionnés. A mon avis, la question ne peut être réglée par bribes; le Gouvernement n'est donc pas disposé à ordonner au National-Canadien de s'attaquer à un aspect de la question, tant qu'on n'aura pas trouvé une solution au problème tout entier.

M. Knowles: Le ministre songe-t-il uniquement aux employés du National-Canadien déjà mis à la retraite ou s'agit-il de remanier le régime de pension visant ceux qui sont présentement à son service et qui versent des cotisations aux diverses caisses? D'après ce que le ministre a dit, j'ai cru qu'il parlait du

groupe le plus à plaindre, celui dont nous nous sommes le plus occupés, c'est-à-dire les cheminots retraités qui ne touchent qu'une faible pension. D'après ce qu'a dit le ministre, ces gens semblent être dans la même situation que les fonctionnaires retraités et autres pensionnés.

L'hon. M. Chevrier: Oui.

M. Knowles: Alors, il est grand temps de leur venir en aide.

(Le crédit est réservé.)

Rapport est fait de l'état de la question.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. Chevrier: Lundi, nous poursuivrons le débat, sur l'exposé budgétaire.

(A onze heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)

Les crédits suivants ont été adoptés en comité des subsides:

TRANSPORT

A—Ministère—Services des canaux—

472. Administration, \$107,134.

473. Exploitation et entretien, \$4,523,107.

474. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$3,500,000.

475. Dépenses relatives aux levés et investigations sur le chenal maritime du Saint-Laurent, \$10,000.

Services de la marine—

476. Administration des Services de la marine, y compris celle des agences, \$513,944.

Vapeurs des services de la marine—

477. Administration, \$50,112.

478. Exploitation, entretien et réparation, \$4,490,072.

479. Construction ou acquisition de navires selon le détail des affectations—Capital, \$2,254,800.

Aides à la navigation—

480. Administration, exploitation et entretien, \$4,215,904.

481. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$692,540.

Services nautiques—

482. Administration, \$152,950.

483. Exploitation et entretien, y compris subventions et contributions selon le détail des affectations; récompenses pour sauvetage de vies humaines de navires en détresse; subventions versées aux compagnies de sauvetage et remboursement des dépenses, y compris les dépenses réservées faites à l'égard de marins canadiens en détresse (expr. définie à l'article 296 de la Loi de la marine marchande du Canada), \$390,591.

484. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$21,500.

485. Service du pilotage, y compris l'autorisation de faire des avances provisoires recouvrables n'excédant pas \$13,000, \$367,363.

486. Inspection des navires à vapeur et application de la convention pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et de la convention sur les lignes de charge, \$461,408.

487. Service des signaux maritimes, \$173,981.